Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF HELICOPTERES GILLES SARRET	06 08 30 38 90
Aéronef (type couleur immatriculation)	ECUREUIL AS 350 B3 - F-HBFI rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGE DE LA MUZELLE ET SORREILLER	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16/09/2020	LA BERARDE	REFUGE DU SORREILLER	1			Ravitaillement refuge (hors parc)
18/09/2020	VENOSC	REFUGE DE LA MUZELLE	1			Ravitaillement refuge
						COPIE au CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 490 / 2020

à Gap, le 15/09/2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND